

Concert d'abonnement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rement mourir dans l'année, si les convives sont au nombre de treize dans un repas.

Quoique la réunion ait été très animée et très gaie, bien des gens se sont dit : « Attendons un peu, et nous verrons si, dans quelques mois, l'antique loi du destin a pu être impunément bravée ! »

Quoiqu'on entende souvent dire en riant, et suivant le mot classique de Grimod de La Reynière, que le nombre treize n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour douze, il n'existe pas moins quantité de personnes qui redoutent de se trouver à table dans de pareilles conditions.

Et combien d'autres superstitions persistent encore chez nombre de personnes qui n'osent pas l'avouer ? Qui n'a pas entendu répéter que, lorsqu'une fille, invitée à noces, pose le pied sur la traîne de la mariée, et qu'elle la déchire, elle se mariera elle-même dans l'année ; mais si c'est un homme qui met le pied sur la robe d'une jeune fille, celle-ci ne sera jamais sa femme.

Puis tant d'autres : Un moineau libre, pénétrant dans un appartement, annonce un changement de position inévitable pour la personne qui l'occupe. La chute de ciseaux se fixant à terre par les pointes ; la rupture des attaches d'un portait ; l'essai étourdi d'un chapeau de deuil appartenant à un autre, le fait d'entrer avec une lumière dans une pièce où il y en a déjà deux, indiquent des événements fâcheux.

Et il ne faudrait pas croire que ces superstitions par trop naïves ont pour domaine exclusif les campagnes. Elles fleurissent au centre même des grandes villes. On a constaté, par exemple, qu'à Marseille, le vendredi, la recette des omnibus et des tramways est de 25 pour 100 au-dessous de la recette des autres jours de la semaine ; et lorsque le vendredi coïncide avec le 13 du mois, cette différence est de 50 pour 100. Il en est de même pour les chemins de fer et les bateaux à vapeur.

On explique ainsi les raisons qui ont donné lieu aux superstitions se rattachant au vendredi et au nombre 13 : Le vendredi est regardé comme néfaste, parce que c'est ce jour-là que le Christ fut crucifié. Le 13 est fatal, parce que, sur les treize apôtres présents au dernier repas du Christ, l'un devait le trahir.

Louis XIII était le treizième roi de France de ce nom. Son nom, Loys de Bourbon, et celui de sa femme, Anne d'Autriche, avaient 13 lettres. Lorsqu'ils se marièrent, les deux époux avaient chacun 13 ans. Louis XIII n'était pas superstitieux. Ces singularités lui faisaient, au contraire, préférer le 13 et le vendredi. Il choisissait ces dates pour tout entreprendre, pour livrer ba-

taille et signer ses décrets. Il mourut un jeudi, mais non sans avoir supplié son médecin de prolonger son existence jusqu'au lendemain, afin qu'il pût mourir un vendredi.

Sincérité de quelques invitations.

Il y a des gens qui n'invitent à leurs soirées les personnes qui ont certains talents artistiques ou littéraires, que pour obtenir d'elles quelques productions. Mais si ces invités ne possédaient aucun talent de ce genre, on ne penserait peut-être pas à eux.

Servais, le célèbre violoncelliste, que nous avons eu le plaisir d'applaudir à Lausanne, il y a quelques années, connaissait bien cela.

Une grande dame lui écrivait un jour :

« Monsieur,

« Nous donnons, jeudi prochain, une grande soirée, précédée d'un banquet et suivie d'un bal. M. de Z... et moi, nous serions heureux de vous compter au nombre de nos convives.

» Baronne de Z.

» P. S. — N'oubliez pas d'envoyer votre violoncelle. »

La réponse de l'artiste ne se fit pas attendre. Il prit la plume et traça ces lignes :

« Madame,

« Une affaire impérieuse me force à m'absenter de Bruxelles, et, à mon grand regret, je ne pourrai être des vôtres jeudi prochain.

» SERVAIS.

» P. S. — Selon votre désir, madame, je vous envoie mon violoncelle. »

Concert d'abonnement. — La Société de l'orchestre de la Ville et de Beau-Rivage donnera son 4^{me} concert d'abonnement le 2 février, avec le concours de M. Gerardy, violoncelliste. On remarque dans le programme : *Dimanche breton*, suite pour orchestre, sur des thèmes populaires d'Armorique (1^{re} audition).

THÉÂTRE. — Dimanche, 28 janvier : **Le vieux caporal**, drame en 5 actes. Prix du dimanche.

Mardi, 30 janvier, à la demande générale, 2^{me} et dernière représentation de *Le Bourgeois gentilhomme*, de Molière, donné jeudi dernier devant une salle comble et avec grand succès. — A l'étude, *Michel Teissier*, comédie en 3 actes, par Ed. Rod, notre compatriote.

Mot carré de samedi.

I E N A
E S A U
N A R D
A U D E

Ont deviné : MM. Guilloud, Avenches ; Goly, Morges ; Favre, Charbonnières ; Trabold,

Vevey ; Sand, St-Imier ; Gauthey, Peseux ; Saugy, Flendruz ; Rochat, Brenets ; Raymond, Ste-Croix ; Grandjean, Juriens ; Ruchonnet, Glérolles ; Lavanchy, Maix-Baillois ; Zehnder, Romanel ; Salle lecture, Chexbres ; Rusillon, Couvet ; Ogiz, Lonay ; Favre, Romont ; Wuileumier, Renan ; Braillard, Verrières ; Rochat, Estavayer ; Pichonnet, Lovattens ; Duchod, Paris ; Matthey et Desaulles, Cudrefin ; V. Michod, L. Orange, Pelletier, Lamouille, Copponeux, Genève ; H. Amiet... ; L. Dodille, H. Badoix, L. Steiner, Lausanne ; Perrochon, Bogis ; Gachet, Sarzens ; Gris, Giswyl. — La prime est échue à M. Dodille, à Lausanne.

Problème.

Un omnibus, dont le prix unique est de 25 centimes, a fait un trajet dont la recette s'est élevée à 7 fr. 75 cent. Chaque fois qu'une personne est descendue, deux personnes l'ont remplacée. — Combien l'omnibus contenait-il de voyageurs au moment du départ, sachant qu'il en contenait 11 arrivé à destination ?

Boutades.

M^{me} de R..., qui vient de perdre son mari, reçoit les consolations d'une amie.

— Voyons, ma chère, un peu de raison !... Il faut réagir contre la douleur... Prenez courage !

— Oh !... ne vous alarmez pas, gémit la veuve, en essuyant ses yeux... Au fond, je suis très résignée. Mais vous connaissez mes nerfs : un rien les ébranle !

Dans un ménage israélite :

Bébé vient d'avaler un vieux sou qui traînait sur le tapis.

Il pousse des cris déchirants.

Maman est affolée.

Alors papa, grave et digne :

— Allons, du calme, ne dirait-on pas qu'il a avalé un louis.

L. MONNET.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité ; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,70. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 109,50. De Serbie 3 % à fr. 83, —. — Bari, à fr. 56, —. — Barletta, à fr. 45,50. — Milan 1861, à fr. 35,50. — Milan 1866, à fr. 10,40. — Venise, à fr. 24, —. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 107,25. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanc de Hollande, à fr. 13,50. — Tabacs serbes, à fr. 11,25. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLLOUD-HOWARD.